



**Inscriptions : les demandes sont recevables tout au long de l'année.**

## **Saison 2024/2025**

- 1) **Pré-inscriptions** par : SMS : 06 59 27 30 68 – Courriel : [alssesp@neuf.fr](mailto:alssesp@neuf.fr)
  - Indiquez :
    - N° de portable – adresse courriel
    - Nom, prénom, date de naissance de l'enfant concerné, créneau souhaité.
- 2) Réponse par retour de courriel ou de SMS et enregistrement de votre demande sur une liste d'attente, par ordre chronologique de réception des SMS ou courriels.
- 3) Envoi de la confirmation d'inscription début juin.
- 4) Envoi des documents d'inscription entre fin juin et septembre.
- 5) Envoi de la validation de l'inscription à réception du dossier complet (dossier à transmettre au plus tard, 8 jours avant le début des cours).
- 6) Lorsque les créneaux sont complets, soit vous êtes contactés dès qu'une place se libère pour la saison en cours, soit vous êtes mis sur la liste d'attente pour la saison suivante.

### **Règlement :**

- Par chèque (Possibilité de régler en 3 fois) libellé à l'ordre de : ALSS Ecole du Sport
- Par chèques vacances ou coupons sport.
- Par virement.

**Créneaux :** les mercredis après-midi sauf pendant les vacances scolaires.

### **Activités proposées :**

- **Enfants nés en 2020 - Eveil au sport (Salle d'éveil de La Fontaine)**
  - Adhésion 104 €
  - 12 enfants maximum par créneau
    - 15h45-16h30
    - 16h30-17h15
- **Enfants nés en 2017 – 2018 – 2019- Ecole du Sport (Gymnase de La Martellière)**
  - Adhésion 107 €
  - 20 enfants maximum par créneau
    - 13h45-14h45
    - 14h45-15h45
    - 15h45-16h45
    - 16h45-17h45
- **Enfants de 8 à 12 ans, nés de 2012 à 2016 - Multisport Nature (Salle d'éveil de La Fontaine) et extérieur.**
  - Adhésion 145 €
  - 16 enfants maximum
    - Amplitude horaire de 14h à 16h en fonction des activités. (Un projet de planning vous sera adressé pour information).

### Documents nécessaires :

- **Certificat médical :**

Procédure pour les mineur.es (moins de 18 ans) :

Un responsable de l'autorité parentale remplit avec son enfant le [questionnaire de santé](#) et atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble de questions du formulaire (sur la demande de licence).

**Si une ou plusieurs réponses au questionnaire référencé sont positives (réponse oui)** le.la licencié.e mineur.e devra présenter à son médecin son questionnaire qui lui fournira un certificat médical datant de moins d'un an permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné.

**Ce certificat médical nous sera remis au plus tard la veille du 1<sup>er</sup> cours.**

- Une photo d'identité (indiquer les nom et prénom de l'enfant au dos).

Le dispositif « PASS'SPORT du gouvernement concerne les mineur.es nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire ;et tous les mineur.es qui sont bénéficiaires de l'allocation AEEH. Ainsi, chaque enfant bénéficie d'une réduction de 50 euros sur sa cotisation club. Les familles concernées par le PASS'SPORT vont recevoir l'information précisant qu'elles peuvent bénéficier de cette réduction. Ce justificatif doit nous être présenté.

**DEBUT DES COURS : LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024**

### **Contact :**

**Claude BOUCARD (Responsable de la Section ALSS Ecole du Sport)**

**Tél : 06 59 27 30 68**

**Email : [alssesp@neuf.fr](mailto:alssesp@neuf.fr)**